



**AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

N°289 - décembre 2018

Edito...

Rédacteurs :

Fahrettin ACAR
Anne COLOMB
Patrick DEVAUTOUR
Thierry FRANQUIN
Franck LAVAL
Claire LEFEBVRE
Marie MAISONNET

Conception :

Franck LAVAL

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides,
75700 Paris.
01 53 69 37 00

- 11, rue de la Maison
Blanche, 44036
Nantes cedex 01
02 51 77 20 61

Site internet :

www.cfdt-mae.fr

Facebook :

[www.facebook.com/
cfdt.mae](https://www.facebook.com/cfdt.mae)

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453



Chères et chers collègues, chers lecteurs et lectrices,

Alors que l'année 2018 s'achève et que les objectifs du plan « Action Publique 2022 » commencent à produire leurs effets néfastes sur le réseau à l'étranger, nous connaissons aujourd'hui les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Très largement, vous avez choisi la CFDT-MAE pour vous représenter au CTM devant

le ministre et la haute hiérarchie du Département. Fait marquant, nous obtenons un siège supplémentaire par rapport à 2014 et c'est désormais 7 élus CFDT - sur 15 représentants du personnel - qui porteront votre voix au sein de cette instance.

Cette confiance légitime notre action et conforte une vision sérieuse, honnête et sans concession de notre activité syndicale. Bien entendu, ce succès électoral n'est pas une fin en soi et nous mesurons tout le poids des responsabilités que vous nous avez confiées. D'ailleurs, nous aurons l'occasion de revenir sur ces élections lors de notre prochain numéro.

En attendant, nous vous proposons de retrouver dans cette édition nos principales interventions au CTM des 26, 27 et 28 novembre dernier. Nous avons, une nouvelle fois, souligné les contradictions d'AP 2022 au ministre (pages 2&3) et rappelé à l'administration que la saignée des agents de catégorie C devait cesser (page 3). Nous avons relayé vos inquiétudes quant au projet de transformation de la DSI en une direction du Numérique (pages 4&5), regretté que les sujets du réseau culturel et de coopération avancent peu (pages 6&7) et rappelé que les menaces pesant sur le dialogue social n'étaient pas acceptables (page 7). Vous pourrez également lire nos « brèves de CTM » ainsi que notre traditionnelle rubrique « FAQ ».

Enfin, c'est la section nantaise qui est à l'honneur ce mois-ci avec l'élection de sa nouvelle secrétaire et de son secrétaire-adjoint, Claire LEFEBVRE et Benoît POTOT (page 8). Bienvenue à eux dans ces nouvelles fonctions ! Nous tenons à remercier chaleureusement Wilfrid ROUYER, secrétaire sortant qui ne se représentait pas, pour le bilan très positif de son action au sein de la section.

Au nom de tous les permanents et de l'ensemble des membres du conseil syndical, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année !

Thierry FRANQUIN, Secrétaire général

« Non aux injonctions contradictoires génératrices de conflits de valeur ! »

La CFDT-MAE met le politique devant ses responsabilités

Discours au ministre, lors du CTM, le 26 novembre 2018

Monsieur le Ministre,

Notre administration se dégrade de manière inédite.

Jamais ce ministère n'a été aussi malmené ni mis à contribution, dans une telle proportion par rapport à ses effectifs dans l'appareil d'Etat. (8 % des efforts demandés, pour 0,7 % des effectifs) ; mais surtout cette dégradation change de nature.

Alors, nous nous posons la question : Que voulez-vous faire de ce ministère ? Car vous nous mettez, nous, agents, en danger devant des injonctions contradictoires génératrices de conflits de valeurs.

I - DES INJONCTIONS CONTRADICTOIRES

UNE FRANCE QU'ON VEUT RAYONNANTE...

C'est vraiment un beau discours qu'on a entendu le 11 novembre sous l'Arc de Triomphe ! un beau discours prononcé devant tous ces hommes d'Etat du monde entier, qui parlait de « cette vision de la France comme nation généreuse, de la France comme projet, de la France comme porteuse de valeurs universelles ». Comme vous sans doute Monsieur le Ministre, nous avons été portés par les mots du Président de la République ce jour-là et nous les avons applaudis.

Mais, le lendemain, nous sommes redescendus sur terre : nous sommes retournés dans nos bureaux, dans nos ambassades, dans nos consulats, dans nos instituts culturels et nous avons retrouvé la réalité d'un certain CF qui donne pour instruction de réduire la masse salariale ici de 7 %, là de 10, là de 13...

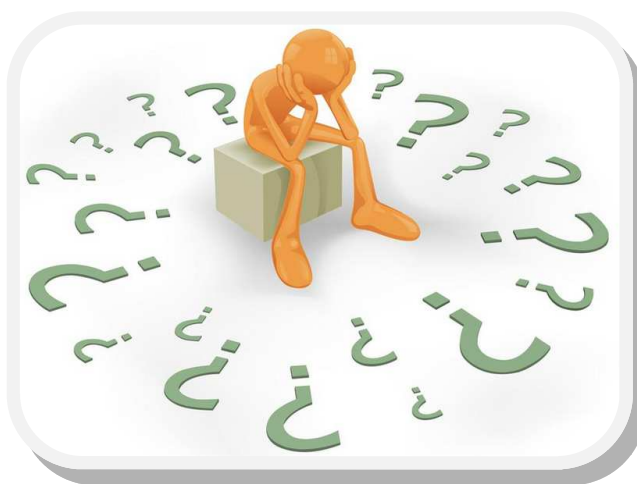
Notre administration a transmis la commande, animée, on l'espère, par l'espoir que du terrain viendrait la preuve que là où c'était impossible, il faut

droit renoncer et faire autrement : Impossible, faute de moyens humains déjà insuffisants, dans lesquels il est demandé de tailler encore ; impossible, faute de feuille de route, en clair faute de la convention interministérielle dont il n'a pas été débattu, et qui nous mettrait à l'abri du marché de dupes dénoncé lors de nos précédentes interventions.

Car le massacre à la calculatrice a commencé : pour 2019, le réseau extérieur de l'État a été expressément désigné comme cible prioritaire de la politique visant à la réduction des moyens de l'Etat.

..QU'ON PRIVE DE SON ÉNERGIE..

Du terrain, les remontées sont plus qu'alarmantes : les transferts d'ETP sont réalisés selon le bon vouloir des autres administrations : on nous transfère la gestion immobilière, celle de l'ensemble des crédits : c'est donc d'intendants, d'acheteurs et de comptables dont on a besoin. Eh bien, non, ce sont en grande majorité des chauffeurs et des secrétaires qui arrivent. On en oublierait presque les seuls trois comptables que les autres administrations transfèrent pour l'ensemble du réseau.



Qu'on veille à la pertinence de la dépense est une chose, que l'on repasse le rabot, là où il n'est que trop souvent passé et repassé, en est une autre. Tout ceci, et cela ne nous a pas échappé, en l'absence de conseiller budgétaire dans votre cabinet.

... EN ATTAQUANT SES AGENTS, LEURS MÉTIERS ET LEUR STATUT.

Au fond, de quelle manière pense-t-on le devenir de l'Etat et de sa diplomatie ? Car la conception de la fonction publique révèle la conception de l'Etat. Se pose donc la question du statut, pour

nous, employés de l'Etat, qui par nature n'est pas un employeur comme les autres. Or ce statut fait l'objet de menaces inacceptables, voire d'un détricotage déjà en marche, cf. le contesté décret des 22 consuls généraux.

Dans ce contexte violent comme jamais, comment faire bien le travail assigné au service public, en particulier au service public régalien, quand on nous demande l'impossible ?

II - UN CONFLIT DE VALEURS

Un agent de ce ministère ne peut, dans ces conditions, que se trouver en conflit de valeurs, qui nous frappe tous et à tous les étages :

Celles et ceux de notre communauté de travail qui sont chargés de l'encadrement supérieur, et qui, en première ligne, reçoivent ces commandes brutales. Ils les répercutent sur des agents, qui, à leur tour reçoivent commande de trancher dans le vif sur le terrain, dans leurs équipes. On en vient au chef de SCG, gratifié au passage de la glorieuse appellation de secrétaire général d'ambassade, qui doit se servir de sa calculatrice pour priver le poste qu'il a pour mission de faire fonctionner, de celles et ceux qu'il lui faudrait pour ce faire. On en arrive aux agents de catégorie C, variable d'ajustement des réformes successives, et aux recrutés locaux, qui vont prendre celle-ci de plein fouet.

...QUI MET EN DANGER NOTRE SANTÉ...

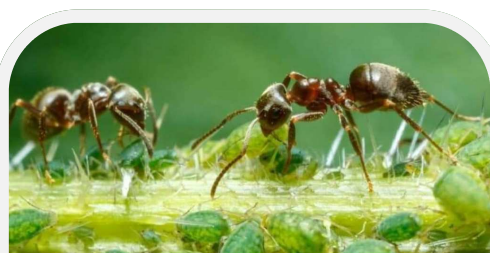
Quant à ceux qui restent, *beati manentes* ? Pas sûr car sur le terrain, et nous les relayons dans les instances dédiées aux conditions de travail, on voit bien que partout les collègues craquent : Horaires qui dépassent l'entendement, dérives managériales, doubles voire triples casquettes qui n'en peuvent plus, *burn out*, phénomènes maintes fois dénoncés, parfois résolus, mais toujours recommencés.

...ET QUI MET DONC AUSSI EN DANGER L'EXÉCUTION DE NOS MISSIONS ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC, DANS UN RÉSEAU QUE L'ON VEUT UNIVERSEL

En conclusion, la CFDT vous demande une nouvelle fois de prendre vos responsabilités et de jouer votre rôle dans la défense de votre administration, en danger d'implosion dans ce contexte de mépris pour la fonction publique en général, et du Département en particulier. Pour nous, il est évident que c'est à ce ministère de porter de par le monde les valeurs énoncées par le Président de la République.

Donnez-nous des preuves que, vous aussi, vous en êtes convaincu.

Catégories C : Des fourmis et des aigles...



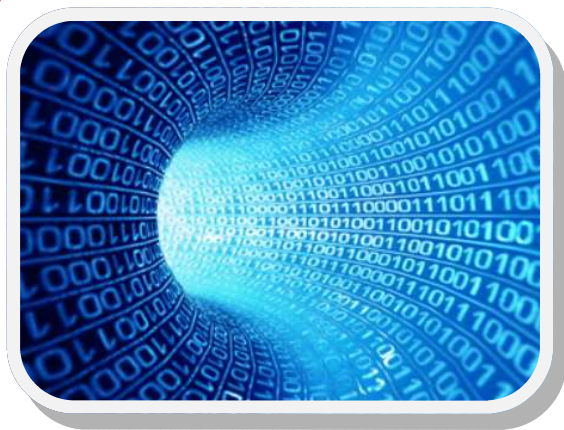
Au comité technique ministériel (CTM) de ce 27 novembre, la CFDT-MAE n'a pas eu à intervenir très longuement sur les questions du schéma d'emplois : présente dans la quasi-totalité des CAP, elle a simplement utilisé les remontées terrain de ses élus afin de rappeler à l'administration à quel point l'avenir des corps C était celui de l'ensemble du ministère.

Elle a rappelé quelques chiffres implacables : la barre des 20% d'effectifs en moins sur 10 ans a été franchie ; AP 2022, qui cible directement les postes occupés par les adjoints administratifs de chancellerie, ne va qu'accroître le mouvement.

Or, il ne faut pas perdre de vue que le « Département » n'est qu'un seul et même écosystème RH ; s'il n'y a plus de fourmis au rez-de-chaussée, il n'y aura plus d'aigle dans le bureau du deuxième étage... ou alors il n'aura plus de grandes chances de survie.

Vous pouvez, bien sûr, compter sur nous pour lutter contre l'extinction massive d'une espèce fidèle. **Mais nous avons aussi besoin de vous !**

CTM - l'occasion d'un tour complet des problématiques DSI



« L'esprit des instructions interministérielles en cours de finalisation » comme unique motivation de la transformation de la DSI laisse la CFDT-MAE sur sa faim. La numérisation du monde, la numérisation de la diplomatie, la numérisation des métiers diplomatiques et consulaires, la transformation de la DSI en une direction du Numérique et son nouveau positionnement nous interrogent.

Ces changements appellent plus qu'une modification de l'organigramme de l'administration centrale dont nous entendons parler depuis presque six mois.

Beaucoup de questions donc :

1. Rattacher la direction du Numérique au secrétaire général, c'est reconnaître la **dimension politique de ces enjeux numériques**.

C'est très bien. C'est reconnaître à la future direction du Numérique sa capacité à participer de la compréhension du monde par la diplomatie française.

C'est très bien. Mais nous aimerions comprendre l'articulation entre un ambassadeur thématique et une direction avec le même nom et placés au même niveau d'arborescence dont on lit, dans la presse du soir, que les moyens vont être renforcés.

C'est très bien. Mais ça ne nous dit rien des relais en postes de la politique de la France en matière numérique, sujet planétaire par excellence. La mission des chefs des CRASIC va-t-elle être modifiée en ce sens ? Des conseillers spécialisés

nommés dans les postes particulièrement sensibles à la question ?

Nous pensons à la côte ouest des États-Unis et à la Chine mais pas seulement. Nous avons des choses à dire et à faire dans le cadre de l'aide au développement et de la diplomatie économique par exemple. Un ambassadeur thématique n'y suffira pas.

2. Rattacher la direction du Numérique au SG, c'est la détacher de la DGAM ; or nous comprenons que la structure de cette future direction du Numérique sera largement reprise de celle de l'actuelle DSI, qui est aujourd'hui très majoritairement consacrée à l'exploitation de nos systèmes, au support de la diplomatie française (deux sous-directions sur les trois principales en termes d'effectifs et de budget).

Ce recul, au moins symbolique, des fonctions supports doit-il être interprété comme la préfiguration de leur externalisation ?

L'externalisation de la logistique et du support en centrale est déjà faite. Reste l'externalisation de l'exploitation de l'infrastructure. Difficile de ne pas y penser alors que la révolution du *cloud* bouleverse l'ensemble des acteurs du numérique dans le monde.

Il ne s'agit pas de lutter contre la révolution du *cloud* mais de l'accompagner en anticipant les effets pour garantir un service public régalienn efficace probablement dans un ou des *clouds* souverains.

3. Alors que se déroule l'exercice de réduction de la masse salariale que nous avons tous dénoncé, alors que les suppressions de postes sont largement justifiées par l'administration par la numérisation des métiers, des précisions sur le réseau des CSI et des CRASIC sont attendues.

S'il fallait encore un argument pour vous convaincre de l'importance de ce réseau, la DG Trésor nous l'a déjà fourni : si son système, son réseau informatique était secondaire, elle l'aurait mutualisé. En s'arc-boutant contre cette idée, elle témoigne de l'importance de cet outil si précieux.

Elle dit aussi qu'il est possible de rejeter un morceau d'AP2022.

Le bon sens voudrait que notre réseau (celui du MAE) soit renforcé. Peut-on prendre en compte cette évidence ?

Sur ce sujet encore : la carte des CRASIC sera-t-elle revue ? Allons-nous vers des méga centres toujours moins nombreux ? Ou bien vers la multiplication de mini CRASIC à la manière des attachés thématiques régionaux qui couvrent deux ou trois pays ? La proximité de l'assistance est un gage de sa qualité et cela ferait sens en prolongeant en poste la transformation et le repositionnement de la DSI en centrale.

De toutes façons, l'infrastructure est, elle, presque complètement centralisée à Nantes et Paris.

4. Quant à la numérisation des métiers de la diplomatie.

Le Conseil constitutionnel, dans sa grande sagesse, a rappelé en juin dernier que les logiciels employés pour fonder des décisions individuelles doivent être compréhensibles et déterministes (c'est-à-dire non probabilistes). Ce qui semble exclure l'usage de boîte noire en générale et du *deep-learning* en particulier.

Néanmoins, cette numérisation touche tous les métiers de la diplomatie. Elle est profonde, rapide et massive. Le papier et les tâches d'exécution disparaissent. Il ne s'agit pas de s'en plaindre mais de l'accompagner. Cette numérisation doit être une opportunité pour tous : pour la diplomatie française en général, pour l'administration, pour les usagers et aussi pour les agents.

La numérisation confie à la machine les tâches répétitives ; elle laisse aux agents les décisions et les cas les plus difficiles.

Et avec la numérisation, la reconnaissance de la montée en compétence des agents doit être reconnue ; et les promotions plus nombreuses.

S'il est possible de bouleverser le code civil pour

faire le registre d'état civil électronique, il est possible d'augmenter les promotions internes.

Vous nous avez objecté des arguments budgétaires. Nous comprenons qu'il y a de l'argent pour financer les développements nécessaires à la numérisation des métiers, essentiellement réalisées par des sociétés privées ; mais que les caisses sont vides lorsqu'il s'agit de reconnaître et valoriser les efforts des agents.

5. Reste à dire quelques mots des agents de la DSI.

La CFDT-MAE souligne que la revalorisation catégorielle des agents en centrale, avec l'adhésion au RIFSEEP des corps des SESIC et des ASIC, est positive et l'aboutissement d'un épisode de dialogue social de grande qualité. L'encadrement est mieux valorisé et les primes de centrale des SESIC sont alignées sur celle des SCH.

Mais l'on ne peut parler des agents d'encadrement de la DSI sans rappeler et regretter le triste constat qu'aucun ASIC n'a été promu CAE depuis plus de 10 ans.

Ce qui est un bien mauvais signe.

Et puis il nous faut maintenant aller au-delà de la revalorisation catégorielle. Il faut tirer toutes les conséquences de la numérisation du monde. Il faut prendre acte que nous n'avons plus des techniciens spécialisés,

autrefois dédiés au bon fonctionnement de machines étrangères aux diplomates. La transformation de la direction en direction du Numérique et son repositionnement font des ASIC et des SESIC des acteurs de la diplomatie française, des spécialistes de la dimension numérique du monde, comme d'autre sont les acteurs de ses dimensions orientales.

La CFDT, redit ici, sa revendication, plus légitime que jamais, de la fusion des corps des ASIC et des SESIC avec ceux des SAE et des SCH.



Brèves de CTM

Un CTM, c'est aussi l'occasion de faire le point divers sujets avec l'administration.

Ainsi, en matière consulaire, la CFDT-MAE a eu confirmation de la part de la DFAE « qu'il n'était pas question » que le **quota informel de 1.000 actes/an pour un ETP en poste** passe à 1.400.

En ce qui concerne le **rapatriement de l'état-civil européen**, après Zurich à l'été 2018, ce sont Genève et Luxembourg qui s'annoncent à l'été 2019 ; et Monaco semble dans les tuyaux également. Si l'administration parle bien de « transferts d'ETP », il nous faudra être vigilant : pour Zurich, « poste-test », 1 agent en centrale en remplace...1,5 en poste.

Le projet de « **sections consulaires régionales** », évoqué dans le CF de cadrage d'AP2022 prend doucement corps : la DFAE travaille actuellement, dans la foulée d'une mission de l'Inspection générale, au rattachement de Tallinn à Helsinki.

Enfin, en matière RH, la CFDT se félicite de la création de deux groupes de travail dans lesquels elle entend bien peser : **l'un sur les personnels de catégorie C** (missions, responsabilités, rémunérations etc.), **l'autre sur la problématique « congés en poste - délais de route »**. L'occasion pour votre syndicat de demander la mise en place d'un vrai « congé mobilité » comme d'autres administrations (Douanes, Justice) l'ont déjà fait !

Culturel & coopération : des avancées, mais l'on reste un peu sur sa faim !



A l'occasion du CTM, la CFDT-MAE a fait le point sur le réseau culturel et de coopération et relevé le relatif manque d'informations du dossier de séance.

Tout d'abord, sur les conclusions de « **l'exercice de cartographie à 5 ans** » lancé au premier semestre 2018, dont seul l'objectif a été est présenté aux membres du CTM. Que disent ces « **éléments de réponses transmis qui contribuent à une connaissance plus fine des besoins de notre réseau sur les prochains exercices** » ? Quelles pistes pour l'avenir en tire la DGM ? Nous n'en saurons pas plus à ce stade...

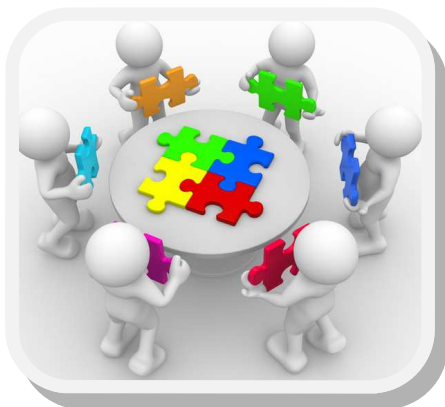
Ensuite sur l'audit mené quant au le chantier de **rapprochement entre l'Institut français et la Fondation Alliance française**, présenté comme débutant « dans les semaines qui viennent ». Il est à peine explicité, et l'on aimerait appréhender les « quatre piliers » sur lequel il repose : renouvellement clair de la tête de réseau des alliances, fin du contentieux avec l'Alliance française de Paris, renforcement de l'Institut français de Paris dans son rôle d'appui aux deux réseaux et mise en chantier d'une colocalisation de la Fondation de l'Alliance française de Paris et de l'Institut français au 107 boulevard Raspail.

En matière RH, le choix de **privilégier la nomination à la DGM et dans le réseau culturel et de coopération d'agents du ministère, titulaires et CDI**, convient en revanche à la CFDT-MAE qui a appelé de ses vœux cette solution de bon sens depuis plusieurs CTM. De même la CFDT se félicite que la formation soit présentée comme un « axe principal » pour augmenter la part de ces titulaires au sein de la DGM et du réseau culturel et de coopération. Les chiffres restent modestes (2A, 7B et 1 RL) mais ce n'est qu'une première session de formation, nous est-il indiqué.

Enfin, la CFDT-MAE ne peut que se réjouir que le MEAE et le ministère de l'Action et des Comptes publics aient enfin pu tenir leur **première réunion formelle du groupe de travail conjoint sur le statut des EAF**. Le sujet de la non-conformité à la LOLF du statut des EAF est un sujet bien plus ancien encore que la saisine des deux ministères par le procureur général de la Cour des Comptes.

La CFDT-MAE aimerait cependant savoir comment le MEAE entend conserver à ses établissements culturels l'autonomie budgétaire qui leur est indispensable, comme le montrent clairement leurs résultats financiers ?

Menaces sur le dialogue social...



Le CTM a été l'occasion pour votre syndicat de souligner combien le dialogue social était à notre sens mis en péril par les projets de réforme, alors même qu'aucun bilan n'a été fait des derniers accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social (entrés en vigueur en 2010). Dans notre ministère, même s'il doit trouver sa vitesse de croisière dans le réseau, il fonctionne bien en administration centrale.

La CFDT est ainsi opposée à la fusion annoncée des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui, lorsqu'ils coexistent, répondent à des besoins et des méthodes de dialogue social différents. Certes connexes, puisque les premiers (CT) examinent les conditions DU travail en général, et les seconds, comme leur nom l'indique, les conditions DE travail *in situ*. Chacun d'entre

eux met en œuvre des moyens différents ; ils ne correspondent pas au même exercice. C'est dans le cadre des CHSCT que peuvent être pointés précisément les dysfonctionnements notamment managériaux.

Les instances sont ce que l'on en fait et au MEAE, les instances dédiées aux questions HSCT fonctionnent. La configuration du dialogue social en poste ne doit pas servir d'argument à la DGAFP pour imposer le modèle en centrale, à laquelle il n'est pas pertinemment transposable.

L'inquiétude est de mise également pour les commissions administratives paritaires, dont les attributions seraient concentrées sur l'examen des décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents. C'est là nier les CAP dans leurs fonctions de rôle de discussion sur les perspectives de chaque corps de fonctionnaires et d'échanges sur les questions spécifiques à chacun d'entre eux. Ce forum privilégié disparaîtrait pour se transformer en une séance sur des items irritants ou disciplinaires.

Un bon dialogue social repose sur de réels moyens mis en œuvre pour l'atteindre et la remise en cause des moyens syndicaux ne sera pas acceptée.

POINT F.A.Q.

Sur son site, www.cfdt-mae.fr, notre syndicat nourrit régulièrement une « foire aux questions » sur divers points de réglementation ou de pratique administrative, RH etc.

Retrouvez-les toutes en vous connectant dans l'espace adhérent (*)... et découvrez les plus récentes chaque mois dans ces colonnes.

La question du mois : Que disent les textes sur les congés maladie de plus de 3 mois en poste ?

R. : L'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 prévoit que « Le fonctionnaire en activité a droit à des congés de maladie dont la durée totale peut atteindre un an pendant une période de douze mois consécutifs en cas de maladie dûment constatée mettant l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Celui-ci conserve alors l'intégralité de son traitement pendant une durée de trois mois ; ce traitement est réduit de moitié pendant les neuf mois suivants. Le fonctionnaire conserve, en outre, ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence. » Par ailleurs l'article 25 du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'État et des EPA en service à l'étranger prévoit que « les agents sont obligatoirement rapatriés au-delà de six mois de congés de maladie. »

(*) Login adhérent oublié ? Demandez-le nous par mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

La vie des sections - De Nantes à Los Angeles...

NANTES : RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE LA SECTION

Lors de sa première réunion, le bureau de la section Nantes de la CFDT-MAE a désigné sa direction pour l'année 2018/2019.

C'est donc **Claire LEFEBVRE**, adjointe de chancellerie, affectée au SCEC, qui officiera comme **secrétaire** et **Benoît POTOT**, attaché des systèmes d'information et de communication, affecté à la DSI, qui devient **secrétaire-adjoint**.

La prochaine réunion de section est fixée, exceptionnellement, le jeudi 10 janvier (et non le 3 comme initialement prévu). Nous y débattons essentiellement de l'universalité du réseau. Venez nombreux !

Dans l'attente, et bien la section prépare sa **lettre au Père Noël du SCEC** ; guettez-la dans les couloirs de Breil IV ou sur notre page Facebook !



PREAVIS DE GREVE A LOS ANGELES : « CAUSE TOUJOURS ! »

Un dépôt de préavis de grève, c'est généralement l'ouverture immédiate des négociations. Sauf chez nous, où l'administration a juste ignoré celui qu'a déposé la CFDT au nom des recrutés locaux de Los Angeles **pour les 20 et 21 novembre 2018**.

Nos collègues demandaient en effet un réalignement de leur grille salariale sur celle de leurs homologues de San Francisco et n'avaient plus que ce moyen-là pour se faire entendre. **Ils ont fait grève malgré tout, dans un silence assourdissant.**

Il semblerait que le préavis de grève n'ait pas été envoyé en mail suivi, ni relayé par téléphone à l'administration... Enfin, on s'est surtout demandé si ses destinataires habitaient bien (électroniquement) à l'adresse indiquée et s'il n'aurait pas été préférable de le confier à un marathonien.

Les ADL de Los Angeles, qui avaient déjà le sentiment d'être oubliés, se sont carrément demandé s'ils existaient vraiment. La CFDT est revenue sur ce point lors du comité technique ministériel des 26, 27 et 28 novembre. **Affaire à suivre...**

Calendrier

7 janvier : Réunion des permanents CFDT-MAE, Nantes,

11 & 12 mars : Conseil syndical CFDT-MAE, Nantes.

Au sommaire ce mois-ci...

Edito et mentions légales	page 1
Non aux injonctions contradictoires génératrices de conflits de valeurs !	page 2
Des fourmis et des aigles	page 3
CTM : point sur les problématiques DSI	page 4
Brèves de CTM	page 6
CTM : point culturel & coopération	page 6
Menaces sur le dialogue social	page 7
Point FAQ	page 7
Vie des sections et calendrier	page 8